

ACTION URGENTE

SINGAPOUR. UN HOMME MALAISIEEN PENDU EN HÂTE ET DANS LE SECRET

Prabakaran Srivijayan, un ressortissant malaisien, a été exécuté à l'aube le 14 juillet 2017 à la prison de Changi, à Singapour. Il avait été condamné automatiquement à la peine de mort en 2012 pour des infractions liées aux stupéfiants, en violation des normes internationales. Un appel était en cours d'examen dans son pays d'origine au moment de l'exécution, ce qui montre le mépris pour les procédures légales dont ont fait preuve les autorités.

Prabakaran Srivijayan a été exécuté à l'aube le 14 juillet 2017, en hâte et dans le secret, une méthode qu'Amnesty International avait déjà observée dans d'autres affaires de condamnations à mort. La demande de sursis déposée par ses avocats le 11 juillet, invoquant le fait qu'un appel était en cours d'examen devant la cour d'appel malaisienne, a été rejetée le 13 juillet au motif d'un « abus de procédure ». La cour d'appel de Singapour a ordonné que l'exécution ait lieu le 14 juillet 2017.

Prabakaran Srivijayan, un ressortissant malaisien, avait été déclaré coupable d'avoir tenté de faire entrer 22,24 grammes d'héroïne à Singapour et avait été condamné automatiquement à la peine de mort le 22 juillet 2012, en violation du droit international.

Afin d'essayer de remédier à ces violations, ses avocats avaient engagé une procédure en Malaisie en mars 2017, demandant au pays d'intervenir auprès de la Cour internationale de justice. Un appel était toujours en cours d'examen et les autorités de Singapour avaient été informées de cette procédure en cours. Les garanties internationales pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort indiquent clairement qu'aucune exécution ne doit être menée tant que des procédures d'appel sont en cours.

Le 6 juillet 2017, les proches de Prabakaran Srivijayan ont reçu un courrier des autorités pénitentiaires de la prison de Changi les informant que des « visites supplémentaires » seraient autorisées entre le 11 et le 13 juillet 2017, avant son exécution prévue le 14 juillet.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 12/17. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa36/6687/2017/fr/>

Nom : Prabakaran Srivijayan
Homme

Informations complémentaires sur l'AU 12/17, ASA 36/6740/2017, 17 juillet 2017

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

